**Attestation de confiance pour le cours de minage ISP**

**(à remplir par le requérant)**

**Informations concernant la personne**

Nom ...................................................... Prénom(s) ..............................................

Date de naissance ................................. Lieu d’origine ……..………………….…..

Grade/fonction ....................................... Corps de police …..………………………

Adresse ................................................ NP / Ville ................................................

Tél. privé ............................................... Tél. professionnel ...................................

**Informations complémentaires**

Demande d’attestation de confiance pour le cours de minage ISP 🞏 PJ 🞏 SF

**Procédures pénales**

Est-ce qu’une procédure pénale contre vous est en cours ? 🞏 oui 🞏 non

Si oui, auprès de quelle instance ? …...............................................................................

Est-ce que l’autorisation vous a déjà été refusée ou est-ce qu'un permis de minage ou d’emploi vous a déjà été retiré? 🞏 oui 🞏 non

Si oui (préciser retrait ou refus) ...........................................par qui ? ......................................

**Disposition pénales**

Celui qui cherche intentionnellement, par de fausses indications ou en taisant des faits d’importance, à obtenir frauduleusement une attestation de confiance pour un cours ou l’examen sera passible d’emprisonnement ou d’une amende (art. 38, al. 1 de la loi fédérale sur les substances explosibles (RS 941.41).

Je confirme avoir répondu en toute sincérité aux questions, ne pas être sous tutelle, ne pas souffrir d'une maladie qui pourrait constituer un risque élevé de danger lors de l’emploi de matières explosives ou d’engins pyrotechniques, tel que la dépendance aux médicaments, à l'alcool ou aux stupéfiants. J’autorise l’autorité compétente à vérifier les informations que j'ai fournies et à entreprendre toutes les investigations nécessaires pour l’établissement de l’attestation de confiance, notamment auprès de la police, des autorités pénales, tutélaires, de l'assistance sociale et des autorités administratives.

**But de l’attestation de confiance**

Par l’attestation de confiance selon l’art. 55 OExpl, on veut éviter que des personnes soient formées et testées si elles ne présentent pas toutes les garanties pour l’utilisation licite et conforme aux règles de l’art des matières explosives et des engins pyrotechniques.

La personne susmentionnée confirme l’exactitude des informations.

Lieu / Date : Signature du requérant : .......................................................... ..........................................................

L’autorité soussignée confirme qu’il n’existe aucun motif de rejet de l’attestation de confiance (voir but de l’attestation de confiance).

Lieu / Date : Signature de l’autorité compétente : .......................................................... ..........................................................

Remarque: Les documents demeurent en possession de l’ISP et seront traités de manière confidentielle.